

REUNION DU COMITE SYNDICAL
Attention modification de la date de l'assemblée
Samedi 30 novembre 2019 à 9 heures 30

à l'amphithéâtre de l'ESPACE 70 Route de Saint-Loup à VESOUL

ORDRE DU JOUR

- + Transfert compétence chaufferie bois MOIMAY
- + Transfert compétence chaufferie bois VAUVILLERS
- + Transfert compétence gaz DAMPIERRE SUR SALON
- + Transfert compétence hydroélectricité PONT SUR L'OGNON
- + Contrat de concession de la distribution d'électricité avec Enedis et EDF
- + Contrat de la concession de la distribution d'électricité avec SICAE Est
- + Budget annexe de Gy et Marnay : Décisions Modificatives
- + Débat d'orientation budgétaire

A l'occasion du cocktail qui sera servi à l'issue de la réunion
Avez-vous retourné le coupon réponse ?

Pour délibérer valablement 304 délégués
devront participer à cette réunion.
Merci à toutes et tous pour votre présence.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

POUVOIR

à remettre en début de séance par le titulaire du pouvoir qui aura à émarger à la place du délégué représenté

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune
de....., empêché (e) d'assister à l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019
donne pouvoir à M....., délégué (e) de la commune de
....., pour me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le

(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir »

Nota : - pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire

- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir

- **le pouvoir ne sert pas au calcul du quorum**

Transfert de compétence « Chauffage au bois et réseau de chaleur » Moimay

Par délibération de son conseil municipal du 21 juin 2019, la commune de Moimay a demandé au SIED 70 un transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la Mairie, l'ancien presbytère et l'ensemble du site Maison des Enfants-Sainte Marie composé de 5 bâtiments de résidence. Au stade de l'étude de faisabilité, menée avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 325 100 € HT hors subvention.

Il est proposé au Comité d'accepter ce transfert de compétence étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant.

Transfert de compétence « Chauffage au bois et réseau de chaleur » Vauvillers

Par délibération de son conseil municipal du 23 septembre 2019, la commune de Vauvillers a demandé au SIED 70 un transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la Mairie et ses 3 logements, la bibliothèque, une salle communauté de communes, la salle des associations, la salle des anciens, le restaurant du château, la salle des fêtes, la poste, l'école maternelle, l'école primaire, le pôle périscolaire, la crèche et plusieurs autres locaux.

Au stade de l'étude de faisabilité, réalisée avec l'accompagnement du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 780 000 € HT hors subvention.

Il est proposé au Comité d'accepter ce transfert de compétence étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant.

Transfert de la compétence gaz de la commune de DAMPIERRE SUR SALON

La commune de DAMPIERRE SUR SALON a été sollicitée par plusieurs entreprises du secteur pour un raccordement au réseau de distribution public de gaz naturel. Le réseau le plus proche se situant sur le territoire de la commune de CHARGEY LES GRAY, l'étude de ce projet nécessite une coopération intercommunale et la commune de DAMPIERRE SUR SALON ont donc souhaité, par délibération en date du 26 août 2019, transférer la compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED70.

Il est proposé au Comité d'accepter ce transfert de compétence.

Transfert de la compétence « hydroélectricité » de PONT SUR L'OGNON

Le site de PONT SUR L'OGNON a fait l'objet d'une étude de faisabilité menée par le SIED70 dont le rendu, en mai 2018, a fait état de l'intérêt de la construction d'une centrale hydroélectrique sur site concomitamment à la réalisation d'une base de canoé-kayak.

Le SIBHVO (Syndicat Intercommunal de la Basse et Haute Vallée de l'Ognon) s'est porté acquéreur de la parcelle nécessaire à la réalisation de ces 2 projets et souhaite porter la réalisation de la base de canoé-kayak en partenariat avec le SIED70 à qui reviendrait la charge de la construction et de l'exploitation de la future centrale hydroélectrique, cette partie étant estimée à un investissement de près de 2 millions d'euros HT avec un temps de retour brut de 14,5 ans.

A cet effet, la commune de PONT SUR L'OGNON a délibéré le 15 novembre 2019 afin de transférer la compétence relative à la « production d'électricité d'origine renouvelable » issue de la compétence optionnelle relative « aux travaux divers d'équipements et de tous services relatifs aux énergies renouvelables » mentionnée au 5.3.4 des statuts du Syndicat au SIED70.

Il est demandé au Comité d'accepter ce transfert de compétence

Contrat de concession de distribution d'électricité avec Enedis et EDF

Par délibération en date du 24 mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le principe d'une négociation avec Enedis et EDF portant sur la signature d'un nouveau contrat de concession et autorisé monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Par délibération en date du 23 mars 2019, le Comité Syndical a pris acte de l'état d'avancement de ces négociations.

Les négociations en question se sont poursuivies jusqu'en octobre 2019.

Ces dernières ont abouti à la proposition, basée sur l'accord-cadre signé entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF, la convention de concession, le modèle de cahier des charges ainsi que ses annexes, dont les éléments principaux sont exposés ci-après :

- _ une convention de concession d'une durée de 30 ans.
- _ avec un schéma directeur des investissements (SDI), commun aux partis, établi afin d'améliorer la qualité de distribution, sécuriser les infrastructures et favoriser la transition énergétique
- _ avec des Programmes Pluriannuels des Investissements (PPI) établis tous les 4 ans qui découlent de ce schéma directeur avec des engagements chiffrés et des pénalités contraignantes pour Enedis
- _ instaurant des flux financiers (redevances, montant article 8) dont bénéficie le SIED70, revalorisés.
- _ actant d'une répartition de la maîtrise d'ouvrage qui maintient la position du syndicat dans le domaine de la distribution d'électricité, en particulier en milieu rural, et laisse une grande partie de cette dernière au concessionnaire pour ce qui est de la production.
- _ définissant des données à communiquer par le concessionnaire plus précises et une obligation d'échanges plus soutenus que dans le précédent contrat
- _ insérant un volet de dispositions sur la transition énergétique

L'ensemble du projet de contrat est consultable sur le site du SIED70 à l'adresse suivante :

https://www.sied70.fr/rapport_concession_enedis.zip

Ces dispositions ont été présentées à la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ce nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés et d'autoriser monsieur le Président à le signer.

Contrat de concession de distribution d'électricité avec la SICAE Est

Par délibération en date du 23 mars 2019, le Comité Syndical a pris acte de l'état d'avancement de ces négociations. Les négociations en question se sont poursuivies jusqu'en septembre 2019.

Ces dernières ont abouti à la proposition, basée sur les négociations entre la FNCCR, et les ELD, la convention de concession, le modèle de cahier des charges ainsi que ses annexes, fortement inspiré du modèle établi avec Enedis et EDF, dont les éléments principaux sont exposés ci-après :

- _ une convention de concession d'une durée de 30 ans.
- _ avec des orientations stratégiques partagées (pas de PPI contraignant en l'absence de provisions pour renouvellement mais une convention visant à la suppression des cabines hautes)
- _ instaurant des flux financiers (redevances, montant article 8) dont bénéficie le SIED70, revalorisés.
- _ actant d'une répartition de la maîtrise d'ouvrage qui maintient la position du syndicat dans le domaine de la distribution d'électricité, en particulier en milieu rural, et laisse une grande partie de cette dernière au concessionnaire pour ce qui est de la production.
- _ définissant des données à communiquer par le concessionnaire plus précises et une obligation d'échanges plus soutenus que dans le précédent contrat
- _ insérant un volet de dispositions sur la transition énergétique.

L'ensemble du projet de contrat est consultable sur le site du SIED70 à l'adresse suivante :

https://www.sied70.fr/rapport_concession_sicae.zip

Ces dispositions ont été présentées à la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ce nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés et d'autoriser monsieur le Président à le signer

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le budget principal repose sur les ressources suivantes :

- 1) La TCFE (Taxe de consommation finale d'électricité)
- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale (FACÉ).
- 3) Les financements des concessionnaires : redevances de concessions, participation (pour Enedis uniquement) au titre de la PCT (Part couverte par le tarif) et participations au titre de l'environnement (article 8).
- 4) Les participations des demandeurs de travaux dans les conditions des guides définis par le Bureau dépendant principalement de la perception ou non par le SIED 70 de la TCFE sur le territoire des communes.
- 5) La valorisation du travail que les services du SIED 70 réalisent au titre des travaux (9,5% du montant HT des travaux) : FIMO (Frais Interne de Maîtrise d'Œuvre).
- 6) La TVA qu'il récupère sur les travaux d'électrification.
- 7) Le produit de la vente des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)
- 8) Les subventions attendues pour les opérations TEPCV ((Territoire Énergie Positive et de la Croissance Verte)
- 9) L'excédent reporté

Les dépenses comprennent :

- 1) Les charges à caractère général, salariales et diverses.
- 2) Les travaux sur le réseau d'électricité en se limitant strictement pour les renforcements à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire à obtenir l'aide maximale.
- 3) Les immobilisations corporelles (investissements de biens propres au SIED 70).
- 4) Les participations du syndicat aux études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.
- 5) Les avances sur les budgets annexes, notamment « Production électrique d'origine renouvelable »
- 6) Les reversements de la valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)
- 7) La participation à la création du réseau de gaz de La Côte.

On trouvera ci-après un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2020

Recettes		Dépenses	
TCFE	3 200 000 €	Charges à caractère générale	300 000 €
FACÉ	3 915 000 €	Charges salariales	750 000 €
Concessionnaires	Redevances 1 400 000 €	Autres charges de la gestion courante	100 000 €
	PCT 640 000 €	Reversement CEE	30 000 €
	A8 342 000 €	Travaux TTC électricité	8 030 000 €
Participation demandeurs	4 140 000 €	Travaux TTC éclairage public	3 785 000 €
FIMO	590 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 183 000 €
Vente CEE	100 000 €	Immobilisations corporelles	60 000 €
TVA récupérée	1 239 000 €	Participations aux travaux des communes	1 750 000 €
Subventions TEPCV	200 000 €	Avances budgets annexes	2 000 000 €
Excédent antérieur	2 272 000 €	Travaux gaz la Côte	50 000 €
Total	18 038 000 €	Total	18 038 000 €

Les montants des recettes sont basés sur les hypothèses de travail suivantes :

- _ des dotations FACÉ estimées sur la base des acomptes restant à percevoir
- _ des redevances de concession, Article 8 anticipant les gains envisagés par la signature d'un nouveau contrat avec les concessionnaires.

_ la prise en compte des dernières subventions à solder avec le dispositif TEPCV (Territoire Energie Positive et de la Croissance Verte) et des gains issus de la vente de CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

_ l'adéquation de la participation des demandeurs, de la FIMO, de la PCT, de la TVA récupérée avec le montant des travaux envisagés.

Les montants des dépenses prennent en compte les hypothèses suivantes :

_ maintien des charges générales, de gestion courante et des immobilisation corporelles à un niveau identique

_ les charges salariales comprennent la création d'un second poste de CEP (subventionné en grande partie par l'ADEME pour les 2 premières années)

_ le reversement des produits de la vente des CEE aux communes et EPCI qui en ont confié la valorisation au syndicat.

_ un programme de travaux (électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication) basé sur les demandes validées en 2019.

_ des participations aux travaux des communes compte tenu du programme travaux important et des taux de participations du Syndicat revus à la hausse en début d'année 2019.

_ des avances sur les budgets annexes pour couvrir, notamment, les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques pour lesquelles le syndicat a été sollicité en tant que maître d'ouvrage et les premières études liées aux transferts de compétence de réseau de chaleur de Moimay et Vauvillers .

Toutes les valeurs surlignées du tableau ci-avant proviennent d'une estimation de réalisation de travaux basée sur le récapitulatif ci-après :

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention- nables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ	Région	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE												
FACE	tranche A/B : renforcement	1 608 000 €	1 360 000 €	1 242 000 €	118 000 €	1 353 750 €	248 000 €	1 083 000 €	0 €	0 €	0 €	277 000 €
	tranche A/B : extension	402 000 €	340 000 €	310 500 €	29 500 €	338 750 €	62 000 €	271 000 €	0 €	0 €	0 €	69 000 €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	378 000 €	320 000 €	292 200 €	27 800 €	317 500 €	58 000 €	254 000 €	0 €	0 €	0 €	66 000 €
	tranche S' : sécu- risation petits fils BT nus	272 000 €	230 000 €	210 000 €	20 000 €	230 000 €	42 000 €	184 000 €	0 €	0 €	0 €	46 000 €
	tranche C : aména- gement esthétique	568 000 €	480 000 €	438 400 €	41 600 €	335 000 €	88 000 €	268 000 €	0 €	0 €	144 000 €	68 000 €
syn- dical	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	1 017 000 €	860 000 €	785 400 €	74 600 €	/	157 000 €	0 €	0 €	342 000 €	344 000 €	174 000 €
	aménagement es- thétique hors A8 et FACÉ	1 537 000 €	1 300 000 €	1 187 200 €	112 800 €	/	237 000 €	0 €	0 €	0 €	260 000 €	1 040 000 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 892 000 €	1 600 000 €	1 461 200 €	138 800 €	/	292 000 €	0 €	0 €	640 000 €	197 000 €	763 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	/	55 000 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €	245 000 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 029 000 €	6 790 000 €	6 200 900 €	589 100 €	2 575 000 €	1 239 000 €	2 060 000 €	0 €	982 000 €	1 000 000 €	2 748 000 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	2 247 000 €	1 900 000 €	1 735 200 €	164 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	727 000 €	1 520 000 €
	Eclairage public	1 538 000 €	1 300 000 €	1 187 200 €	112 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 317 000 €	221 000 €
S _{GCT}	Génie civil de communications électroniques	1 183 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 096 200 €	86 800 €
S _{IRVE}	IRVE recharge véhicules électriques											
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		4 968 000 €	4 200 000 €	3 835 600 €	364 400 €		0 €	0 €	0 €	0 €	3 140 200 €	1 827 800 €
TOTAUX GENERAUX		12 997 000 €	10 990 000 €	10 036 500 €	953 500 €	2 575 000 €	1 239 000 €	2 060 000 €	0 €	982 000 €	4 140 200 €	4 575 800 €

Par rapport à l'enveloppe des travaux retenus par le budget 2019, les programmes de travaux 2020 sont basés sur les hypothèses ci-après :

- Les aides du Facé 2019 sont en légère baisse par rapport à 2018. On peut néanmoins envisager un maintien du montant alloué pour 2020 (2 060 000 €). Pour les orientations budgétaires, il est tenu compte des acomptes à percevoir sur les dotations des années 2016 à 2020

- Maintien des montants de travaux du réseau d'électricité à un niveau comparable à la programmation 2019.
- Ajustement des montants des travaux d'optimisation et d'extension de l'éclairage public réalisés par le SIED 70 aux niveaux programmés de 2019, ces travaux ayant été maintenus à un niveau plus élevé que prévu cette année compte tenu des incitations du Syndicat.
- A contrario, des participations aux travaux des communes sous maîtrise d'ouvrage communale aux ambitions plus modestes en 2020 compte tenu du recours de plus en plus fréquent à la délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat.

En outre, ces orientations budgétaires prévoient une forte réalisation dans le domaine des énergies renouvelables (avances sur budget annexes) en adéquation avec les demandes reçues et les projets connus au stade de l'étude d'opportunité et n'envisagent plus sur l'année 2020 la construction de la chaufferie de Vesoul. Ces hypothèses seront à conforter au stade du budget en fonction de la volonté des partenaires concernés restant à affirmer sur ces projets, les possibles subventions de l'Etat et la capacité des services du syndicat à traiter l'ensemble de ces dossiers.

Le Comité aura à débattre de ces orientations.
